

*Administration du pétrole—Loi*

**M. Baldwin:** Monsieur le président, comme d'habitude, les propos du ministre ont été instructifs et utiles. Au cours du débat, il faudra que l'on nous fournisse assez de renseignements pour permettre aux citoyens directement concernés de savoir ce qui se passe au juste à la Chambre. Je ne suis pas de ceux qui sont contre les conférences fédérales-provinciales. Peut-être que certaines n'auraient dû jamais avoir eu lieu. Je pense toutefois que la toute dernière de ces conférences se révélera utile aux premiers ministres, au peuple canadien et à la Chambre aussi, je crois. Ces conférences fournissent l'occasion aux chefs de gouvernement qui viennent de subir l'épreuve d'une élection de se conduire en hommes d'État et à d'autres qui pourraient faire face à l'électorat dans un avenir rapproché, d'adopter une attitude politique. C'est une chose normale et je ne m'en formalise pas.

**M. Stanfield:** Mais que penser de ceux qui viennent d'être élus et adoptent une attitude politique?

**M. Baldwin:** J'en arrive maintenant à l'essentiel de nos griefs. En octobre et novembre derniers, quand la mesure a été débattue, nous avons dit clairement que nous acceptions certaines parties du bill. Quand nous nous sommes entendus, pour ainsi dire, pour que le bill soit mis de côté pour quelque temps, certaines modalités de l'accord signifiaient que mon parti approuvait certains aspects de la mesure. Comme bien d'autres, le bill à l'étude renferme des dispositions qui suscitent de l'inquiétude. Il nous faudra l'exprimer et proposer des amendements qui nous paraissent nécessaires pour matérialiser nos objections.

La première fois que le bill a été débattu, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a suggéré plusieurs amendements que nous proposerons peut-être au cours du présent débat. Mais après ce que le ministre vient de nous dire, peut-être que nous en modifierons certains, en supprimerons d'autres, et en ajouterons de nouveaux. Au nom de la population canadienne, nous tenterons de rendre la mesure plus éclairée et plus efficace. Les gouvernements légifèrent pour des raisons assez diverses. Ils surveillent la politique et l'économie et parfois ils oublient de s'assurer de la légalité des lois. Ce n'est pas un reproche que je leur fais. Après tout, c'est à la Chambre à ce Parlement qu'il incombe de légiférer, pas au gouvernement.

De façon générale, le gouvernement fédéral devrait être le gardien des aspirations des Canadiens de toutes les régions. Il a esquissé un mouvement de recul et essayé d'ignorer les minorités sauf quand elles étaient suffisamment importantes pour avoir un pouvoir politique considérable. Le gouvernement s'est engagé, comme le montre ce bill, dans la course au pouvoir. Il cherche ici à mettre entre les mains de la bureaucratie monolithique d'Ottawa une concentration massive des pouvoirs.

Pour parvenir à ses fins, le gouvernement s'entoure parfois de mystère ou il délègue des pouvoirs ou encore utilise d'autres méthodes qui ne tiennent pas compte de la constitution. Je ne pense pas qu'il cherche délibérément à trahir la constitution, même si j'estime que cette mesure, du moins en partie, n'en fait aucun cas. Ceux qui pourraient intervenir se contentent d'accepter la situation. Ils trouvent très bien que le gouvernement rogne la constitution par-ci par-là. J'estime que la mesure à l'étude cherche

[M. Macdonald (Rosedale).]

à donner au gouvernement plus d'autorité que ne voulaient lui en conférer ceux qui ont écrit la constitution. A mon avis c'est le genre de mesure qui, selon les tribunaux, ne relève pas de la compétence du gouvernement canadien.

Je comprends que le gouvernement désire s'attaquer à des problèmes ardu, difficiles et délicats comme celui-là. Je puis comprendre que le ministre désire prendre un raccourci, passer outre à la constitution pour des raisons de convenance. Le gouvernement est certainement dans une position difficile. Je dirais aux membres de ce comité que notre devoir est plus vaste que cela. Nous ne formons pas un tribunal même si à bien des égards la Chambre est le plus haut tribunal du pays. La Chambre ne prend pas ses décisions en fonction d'arguments juridiques. Nous ne demandons pas qu'on nous démontre la constitutionnalité des mesures préconisées par le gouvernement comme si nous étions dans un tribunal. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent et nous le savons. Les décisions que nous prenons en cette Chambre sont des décisions politiques. Le gouvernement peut juger qu'une proposition n'est pas conforme à la constitution, mais la faire adopter par la Chambre grâce à sa majorité et laisser aux autres le soin de la contester devant les tribunaux.

Telle est sans doute la position du gouvernement, mais je ne l'appuie pas. Elle ne devrait pas non plus être appuyée par les députés de cette Chambre qui, après tout, sont non seulement des députés, mais les défenseurs des droits, privilèges et responsabilités des régions et provinces d'où ils viennent. C'est là une mission qui leur incombe en Chambre.

● (1550)

Le gouvernement ne peut donc pas se contenter d'imposer une solution en faisant adopter un bill dont certains articles ne sont pas constitutionnels. Il ne s'agit pas là d'une question de théorie. Je suis persuadé que nous avons su porter notre régime à un plus haut degré de perfection que la plupart des fédérations. On en voit la preuve dans cette question de l'énergie, des prix et de l'approvisionnement en énergie, et dans les entretiens qui lui ont été consacrés. Il y a eu des discussions utiles et efficaces, qui n'auraient pu avoir lieu dans aucun autre régime fédéral.

Il n'y a pas de véritable fédéralisme à moins que l'on ne conserve leur souveraineté aux divers constituants. Il ressort clairement des entretiens qui ont abouti à la confédération que le parlement a pour raison d'être de permettre aux populations des provinces de s'exprimer. Le parlement fédéral doit parler pour l'ensemble du pays, tout en assurant la représentation des points de vue régionaux comme le permet la constitution. Si nous ne savons pas respecter cette condition, nous détruisons le fédéralisme.

Il existe un contrat social, sous la forme d'une constitution, entre la population des diverses provinces et le pays considéré comme un tout. Ce contrat permet aux habitants des provinces de mettre en valeur leurs caractères distinctifs dans les matières de leur compétence, de réaliser leurs objectifs et leur potentiel propres, de se déterminer de la manière qui leur convient le mieux sur le plan social et économique, tout en apportant à la nation, pour le bien commun, une fraction équitable de leurs ressources, de leurs moyens intellectuels et de leurs efforts.